



TOUT DEVIENT
POSSIBLE

Projet
Plan d'organisation scolaire
au secondaire
(prévu en juillet 2013)

Document de consultation

Préparé par le Service de l'organisation et du transport scolaire

10 avril 2012

Table des matières

Mise en contexte	3
Échéancier	4
Orientations.....	5
Besoins et demandes exprimés par la population	5
Portrait de la situation.....	6
Évolution de la clientèle au préscolaire et au primaire.....	6
Évolution de la clientèle au secondaire.....	7
Taux d’occupation des locaux	9
Bassin d’alimentation de nos écoles secondaires	10
Taux d’exode des élèves vers les établissements privés.....	11
Distribution des élèves selon leur type de parcours	11
Hypothèses	12
Mise en contexte de l’hypothèse I	12
Hypothèse I - A	13
Hypothèse I - B	14
Hypothèse I - C	15
Mise en contexte de l’hypothèse II	16
Hypothèse II - A	17
Hypothèse II - B	18
Mise en contexte de l’hypothèse III	19
Hypothèse III - A	20
Hypothèse III - B	21
Impacts	22

Annexes

Tableau synthèse —Plan d’organisation scolaire : un projet en 3 volets.....	Annexe 1
Complément d’information au volet II et III du plan d’organisation scolaire.....	Annexe 2
Plan d’organisation scolaire au secondaire – Orientations (extrait procès-verbal).....	Annexe 3
Rôles et responsabilités.....	Annexe 4
Répartition géographique des élèves fréquentant l’école Antoine-Brossard	Annexe 5
Répartition géographique des élèves fréquentant l’école Pierre-Brosseau.....	Annexe 6
Répartition géographique des élèves fréquentant l’école Participative l’Agora.....	Annexe 7
Répartition géographique des élèves fréquentant l’école Saint-Edmond.....	Annexe 8
Répartition géographique des élèves fréquentant l’école André-Laurendeau.....	Annexe 9
Répartition géographique des élèves fréquentant l’école Mgr-A.-M.-Parent.....	Annexe 10
Répartition géographique des élèves fréquentant l’école Gérard-Filion.....	Annexe 11
Répartition géographique des élèves fréquentant l’école Jacques-Rousseau.....	Annexe 12
Répartition géographique des élèves fréquentant l’école Saint-Jean-Baptiste.....	Annexe 13
Les secteurs des écoles secondaires.....	Annexe 14

Mise en contexte

Le 25 octobre 2011, le Conseil des commissaires confiait à la direction générale de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) le mandat de déposer un projet de plan d'organisation scolaire pour les écoles secondaires qui serait en vigueur à compter de l'année scolaire 2013-2014 (annexe 1). C'est aussi à cette date qu'il en déterminait les grandes orientations (annexe 3).

Ainsi, le plan d'organisation scolaire se veut un plan de développement rassembleur qui sera le fruit de deux démarches complémentaires. D'une part, la consultation publique invite la population à se prononcer sur différentes hypothèses qui se retrouvent aux pages 12 à 21 de ce document. Parallèlement, les directions d'école secondaire et leur équipe-école sont appelées à poursuivre une démarche d'analyse et de réflexion qui les conduira à faire adopter par leur conseil d'établissement une nouvelle offre de services unique, pertinente et vraie. Vous trouverez à l'annexe 2 quelques pistes de réflexion proposées aux écoles secondaires.

La mise en œuvre d'un tel plan se justifie par un nombre important de raisons. Mentionnons notamment qu'une baisse importante de la clientèle scolaire affecte depuis quelque temps nos écoles secondaires et se poursuivra au cours des prochaines années. De plus, soucieux de répondre aux nouveaux besoins exprimés par sa population et de freiner l'exode d'une partie importante de sa clientèle. Le Conseil des commissaires reconnaît l'importance de revoir l'offre de services des écoles secondaires. Il s'engage dans un plan novateur qui suppose une complicité et une complémentarité entre ses écoles secondaires et qui dépasse la répartition traditionnelle des bassins d'alimentation des écoles. La CSMV refuse de se contenter de gérer la décroissance démographique, mais souhaite tirer profit des forces vives de ses établissements afin d'attirer une nouvelle clientèle.

Inspiré par la même volonté, le Conseil des commissaires présente aujourd'hui les hypothèses relevant de son pouvoir qu'il désire soumettre à la consultation, et ce, dans le respect des rôles et responsabilités de chacun. La prise d'une décision finale se fera conformément à la « *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école* ».

Le succès d'un tel plan d'organisation scolaire repose sur l'implication du plus grand nombre de personnes. Cette démarche fait donc appel à la collaboration de tous les acteurs du milieu.

Échéancier

Étape	Date
Avis public	18 avril 2012
Séance publique d'information (présentation et questions)	23 avril 2012
Audience publique : la personne ou l'organisme qui souhaite être entendu en audience publique le signifie à la CSMV.	Au plus tard le 23 mai 2012, 16h
Présentation d'un avis écrit : la personne ou l'organisme qui souhaite faire connaître son avis sur le projet de plan d'organisation scolaire au secondaire peut le faire au moyen d'un avis écrit transmis à la Commission scolaire Marie-Victorin.	Au plus tard le 29 mai 2012, 16h
Soirées d'audiences publiques	6 juin 2012 14 juin 2012 18 juin 2012 (si nécessaire)
Décision finale par le Conseil des commissaires	25 septembre 2012
Entrée en vigueur du plan d'organisation scolaire au secondaire	1 ^{er} juillet 2013

Orientations

Le Conseil des commissaires a adopté, le 25 octobre 2011, 8 grandes orientations (annexe 2). L'orientation 1, soit « **Priorité à l'organisation des services éducatifs** » mérite particulièrement notre attention puisqu'elle a teinté de façon spécifique les hypothèses ici présentées.

Il est important de noter que le Conseil des commissaires accorde une grande importance à trois des constituantes de la première orientation que l'on peut résumer ainsi :

- Consolider et développer la qualité et la diversité des services éducatifs afin d'augmenter la proportion d'élèves inscrits à l'école publique et d'offrir des voies motivantes.
- Considérer la classe ordinaire comme un lieu privilégié propice aux apprentissages et au développement de tous les élèves.
- Favoriser une complémentarité et une complicité dans la répartition des projets pédagogiques particuliers entre les établissements secondaires de la CSMV.

Besoins et demandes exprimés par la population

Avant de s'engager dans un plan d'organisation scolaire basé sur une révision de son offre de services, le Conseil des commissaires a jugé pertinent d'offrir des tribunes à sa population afin qu'elle puisse s'exprimer en ce sens. Ainsi, deux études ont été réalisées au cours des dernières années auprès d'une clientèle cible (soit les parents d'enfants de 5^e et 6^e année). Les moyens utilisés ont été :

- Des groupes de discussion, ce qui a conduit à la présentation du rapport intitulé « Choisir une école secondaire », par Wilkins communication – 22 février 2010.
- La tenue d'un sondage sur l'offre de services de la CSMV réalisé par Ad hoc recherche – 19 février 2007.

Ces études nous ont permis de :

- Cibler les changements pouvant être apportés à l'école primaire et secondaire publique qui pourraient inciter ces parents à y inscrire leur enfant.
- Connaître les besoins et les attentes de ses clientèles face aux points à améliorer au niveau de l'offre de services de la Commission scolaire Marie-Victorin.
- Connaître les motifs qui incitent les parents des secteurs ciblés à inscrire leur enfant à l'école privée.

On peut résumer de la façon suivante les besoins exprimés par les parents :

- Tant au primaire qu'au secondaire, les parents souhaitent un meilleur encadrement pour leur enfant.
- Les parents veulent que leur enfant trouve une motivation à fréquenter l'école.
- Les parents veulent sentir qu'on se soucie de la réussite de leur enfant.

Portrait de la situation

Avant de présenter les différentes hypothèses, il convient de bien situer le contexte de l'évolution, au cours des prochaines années, des effectifs scolaires à la Commission scolaire Marie-Victorin. Ainsi, nous avons dressé un portrait réel et évolutif des différentes clientèles scolaires de nos établissements.

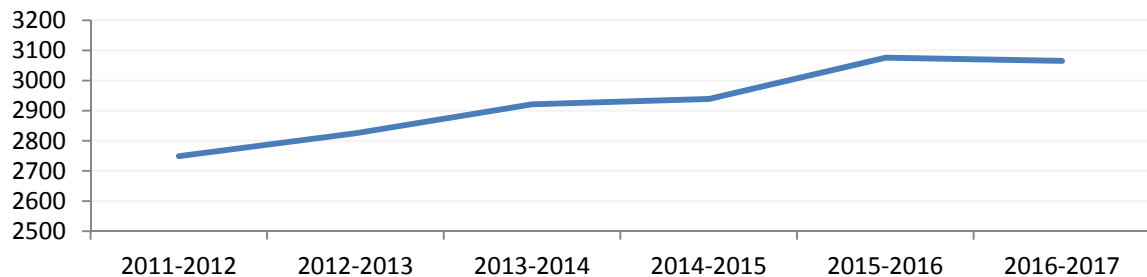
Évolution de la clientèle au préscolaire et au primaire

Pour ce faire, nous avons utilisé les prévisions d'effectifs scolaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour la CSMV.

Dans un premier temps, les prévisions démontrent une croissance de la clientèle au préscolaire d'environ 316 élèves entre les années 2011 et 2017 (tableau 1).

Tableau 1

Évolution de la clientèle au préscolaire

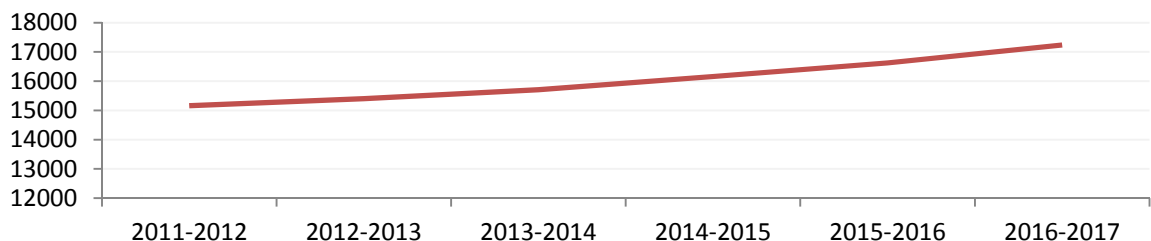


Données provenant du MELS

Nous constatons une évolution beaucoup plus importante de la clientèle au primaire avec une croissance des effectifs d'environ 2 081 élèves entre les années 2011 et 2017 (tableau 2).

Tableau 2

Évolution de la clientèle au primaire

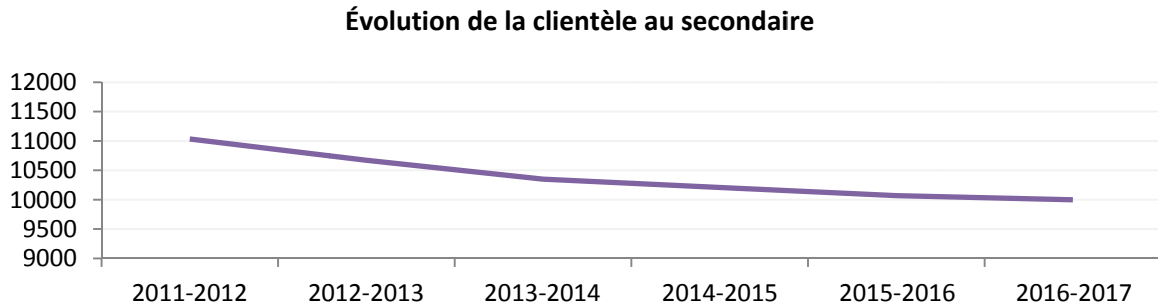


Données provenant du MELS

Évolution de la clientèle au secondaire

Bien que nous constatons une croissance progressive de la clientèle scolaire au préscolaire et au primaire pour les prochaines années, une réalité fort différente affecte les écoles secondaires. Ainsi, nous anticipons une perte de 1 035 élèves au secondaire entre les années scolaires 2011 et 2017 (tableau 3).

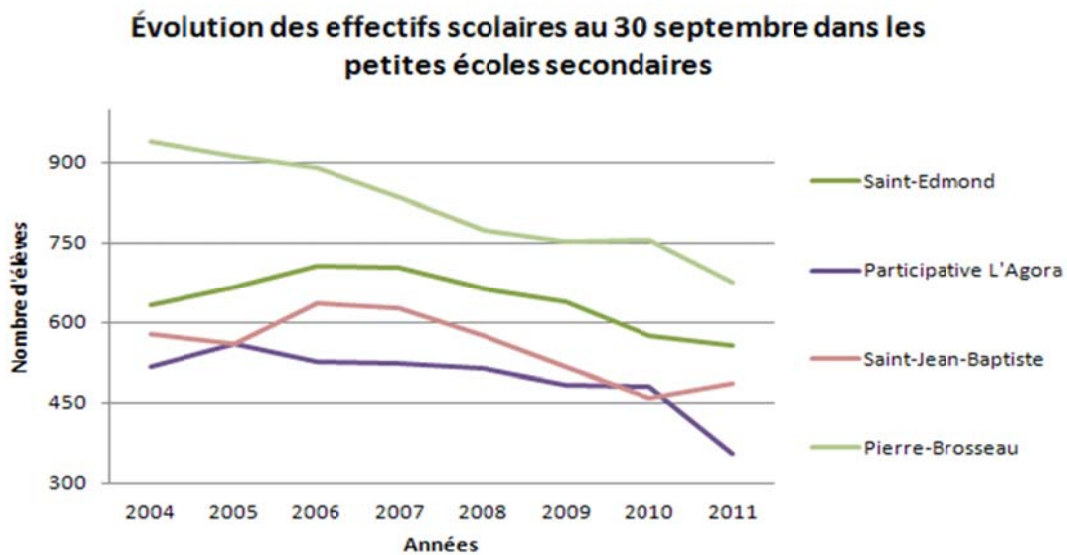
Tableau 3



Données provenant du MELS

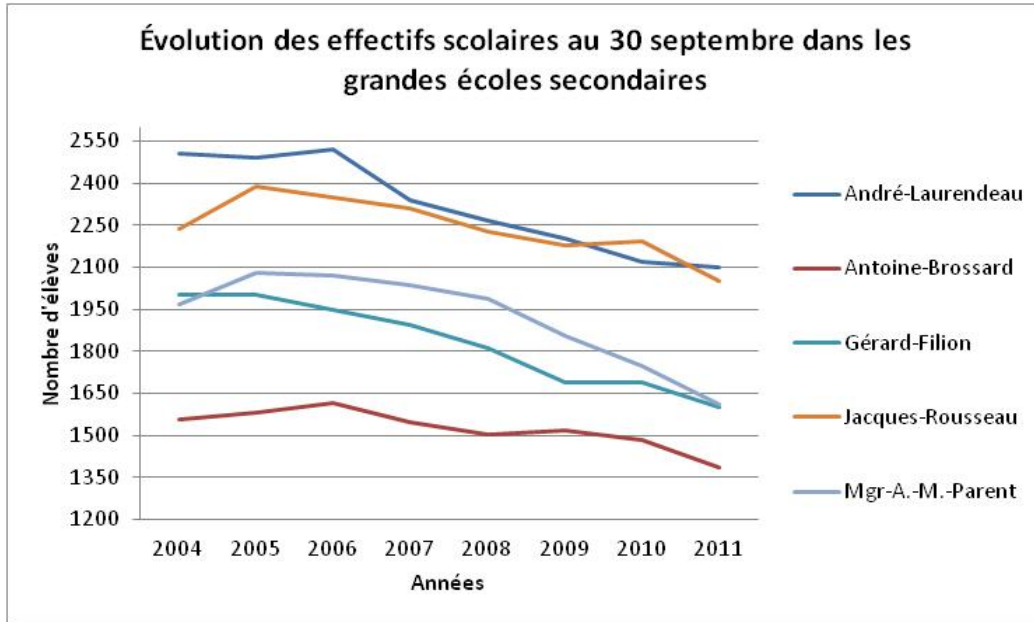
Une analyse plus poussée démontre que ce phénomène de décroissance a débuté il y a quelques années et affecte l'ensemble des petites écoles secondaires (tableau 4).

Tableau 4



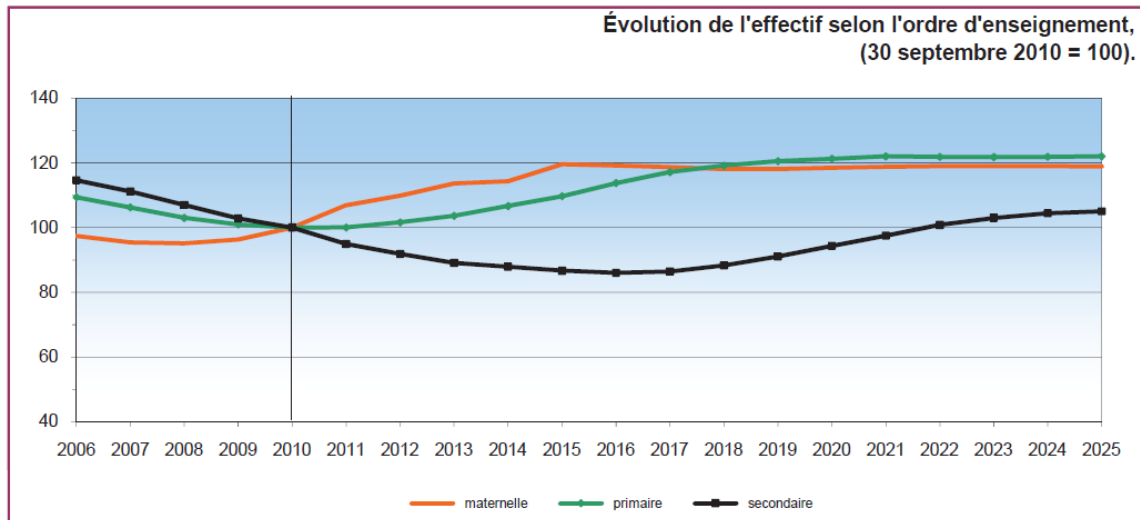
Ce même phénomène de décroissance a également affecté l'ensemble des grandes écoles secondaires (tableau 5).

Tableau 5



Il s'avère nécessaire et intéressant de comparer l'évolution des différentes clientèles dans le temps (tableau 6).

Tableau 6



18 février 2011

De façon plus particulière, on constate que la clientèle des écoles secondaires sera progressivement en baisse jusqu'en 2016 pour reprendre ensuite une lente ascension. Par ailleurs, on ne retrouvera la clientèle actuelle de nos écoles secondaires qu'en 2021, soit dans 10 ans.

Taux d'occupation des locaux

Il est important d'anticiper les répercussions de cette décroissance pour chacune de nos écoles secondaires. Le tableau suivant démontre l'évolution du taux d'occupation des écoles secondaires entre les années 2011 et 2017, si aucune action n'est entreprise pour contrer la perte anticipée de 1 035 élèves (réf. Page 7). De façon générale, on note une diminution du taux d'occupation global pour la CSMV de 7 %.

Tableau 7

	Nombre d'élèves et taux d'occupation ¹											
	2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016		2016-2017	
André-Laurendeau 2550 places/élèves	2098	82 %	2017	79 %	1959	77 %	1927	76 %	1936	76 %	1922	75 %
Mgr-A.-M.-Parent 2206 places/élèves	1608	73 %	1546	70 %	1502	68 %	1478	67 %	1485	67 %	1474	67 %
Saint-Edmond 665 places/élèves	556	84 %	536	81 %	532	80 %	520	78 %	514	77 %	509	77 %
Jacques-Rousseau 2376 places/élèves	2051	86 %	1990	84 %	1937	82 %	1868	79 %	1829	77 %	1779	75 %
Gérard-Filion 1966 places/élèves	1524 ²	78 %	1479	75 %	1440	73 %	1389	71 %	1360	69 %	1323	67 %
Saint-Jean-Baptiste 648 places/élèves	485	75 %	471	73 %	459	71 %	443	68 %	434	67 %	422	65 %
Pierre-Brosseau 992 places/élèves	677	68 %	655	66 %	656	66 %	642	65 %	641	65 %	662	67 %
Antoine-Brossard 1616 places/élèves	1383	86 %	1339	83 %	1340	83 %	1311	81 %	1309	81 %	1350	84 %
TOTAL (13 019 places/élèves)	10382	80 %	10033	77 %	9825	75 %	9578	74 %	9508	73 %	9441	73 %

Dans ce tableau, aucun taux d'occupation n'est calculé pour l'école Participative l'Agora puisque la clientèle de cette école provient de tout le territoire de la CSMV.

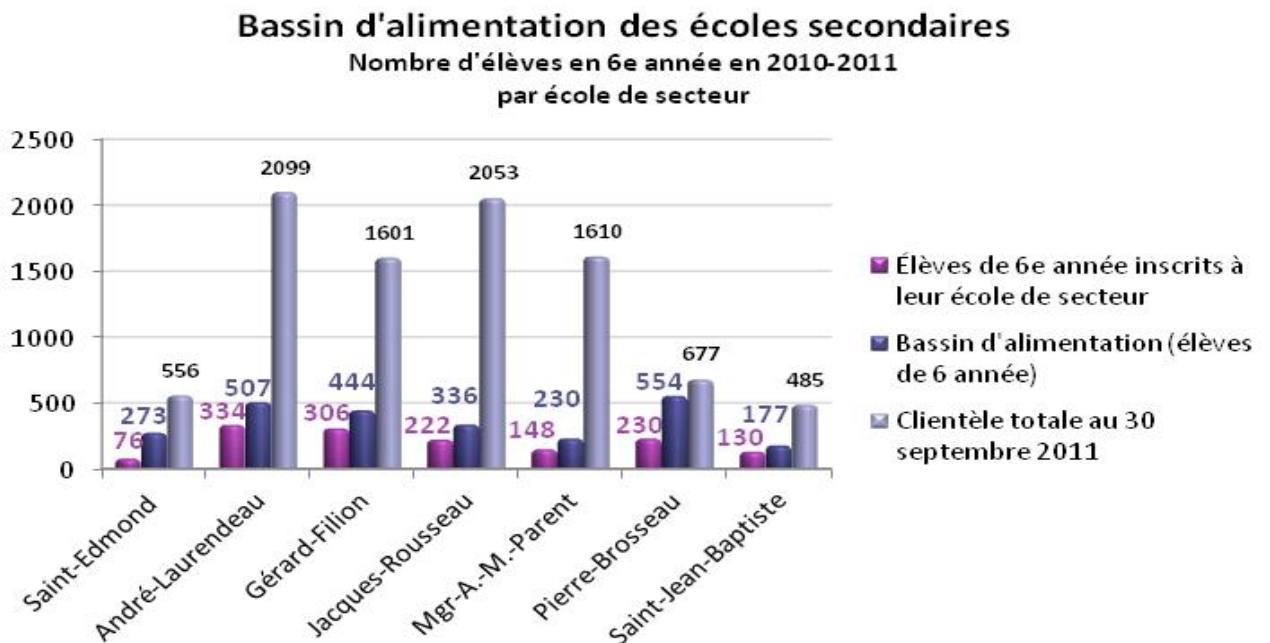
¹ Un taux d'occupation optimale pour une école secondaire est de 95 %.

² Le nombre d'élèves indiqué ne tient pas compte de la clientèle du BAC, puisque celle-ci est scolarisée après 15 h.

Bassin d'alimentation de nos écoles secondaires

Le tableau suivant (tableau 8) dresse le portrait du passage des élèves de 6^e année de nos écoles primaires vers leur école secondaire de secteur. Ainsi pour l'année scolaire 2011-2012, sur le bassin potentiel de 2 521 élèves, seulement 1 446, donc 57 % ont effectivement fréquenté leur école de secteur. Ce phénomène peut s'expliquer par différentes hypothèses, notamment les choix-école vers des projets pédagogiques particuliers et l'exode vers les établissements privés.

Tableau 8³⁴



³ Aucune donnée ne représente l'école Participative l'Agora puisqu'elle dessert tout le territoire de la CSMV. Pour l'école Antoine-Brossard, puisqu'elle est une école de 2^e cycle, elle n'a pas d'école primaire comme bassin potentiel. Les élèves de son territoire fréquentent l'école Pierre-Brosseau en 1^{re} et 2^e secondaire.

⁴ Ces données excluent les élèves de 6^e année fréquentant les écoles à vocation particulière et les écoles innovatrices à pédagogie alternative puisque ces élèves ne fréquentent pas leur école de secteur.

Taux d'exode des élèves vers les établissements privés

Le tableau suivant montre les taux d'exode des élèves de notre territoire vers les établissements privés lors du passage du primaire vers le secondaire. En moyenne, la CSMV perd, à chacune des années, 650 élèves de première secondaire vers le privé. Ce qui signifie qu'environ 3 250 élèves issues de nos écoles primaires fréquentent actuellement les établissements privés.

Tableau 9

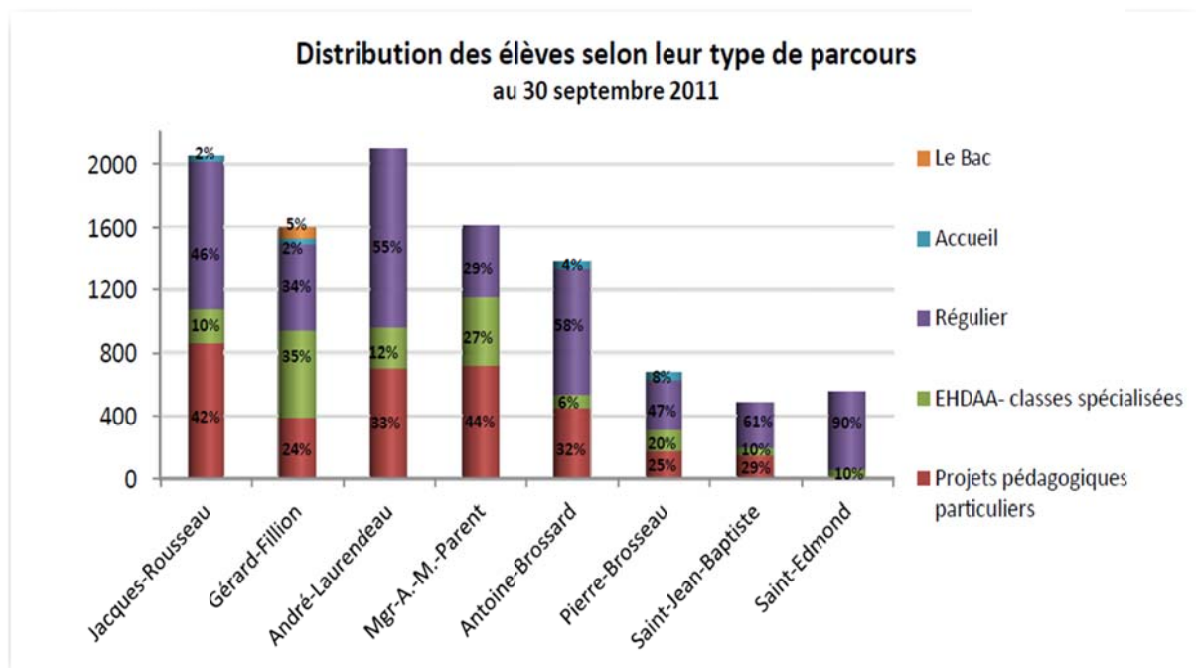
Compilation des statistiques du passage primaire vers le secondaire

Année scolaire	Total élèves	Nombre d'élèves dans les écoles privées	% de fréquentation dans les écoles privées
2008-2009	2 912	698	23,96 %
2009-2010	2 785	635	22,80 %
2010-2011	2 725	625	22,93 %
2011-2012	2 682	642	23,93 %

Distribution des élèves selon leur type de parcours

Le tableau suivant démontre une grande disparité dans la répartition de la clientèle en fonction des écoles et permet d'expliquer en partie la migration de la clientèle.

Tableau 10



Hypothèses

Au regard des résultats et des travaux réalisés en comité de travail, les membres du Conseil des commissaires ont donc retenu, aux fins de consultation, les hypothèses suivantes :

Dans le secteur de Brossard, en plus des trois hypothèses suivantes, une nouvelle offre de service est proposée.

Mise en contexte de l'hypothèse I

Les écoles de cycle trouvent leur origine bien avant l'implantation du renouveau pédagogique au secondaire. Maintenant, considérant les nouveaux parcours obligatoires et les réalités vécues dans ces écoles, il est pertinent de se questionner sur la raison d'être des écoles de cycle et les avantages d'offrir à la population une école de secteur offrant un parcours complet et une continuité dans l'offre de services.

- Plusieurs difficultés importantes sont donc constatées dans nos écoles de cycles. Celles-ci pourraient être atténuées ou réglées avec l'implantation d'une école de secteur offrant un parcours complet, notamment :
 - ✓ Inquiétude persistante d'un nombre important de parents en regard de l'école de 2^e cycle;
 - ✓ Perte importante de la clientèle vers les établissements privés. Phénomène lié au double passage, c'est-à-dire du primaire vers le secondaire et ensuite du 1^{er} cycle au 2^e cycle du secondaire;
 - ✓ Faible sentiment d'appartenance des élèves et des parents;
 - ✓ Difficulté d'assurer une continuité des services;
 - ✓ Difficulté d'assurer une continuité entre les projets pédagogiques particuliers;
 - ✓ Difficulté accrue d'avoir une implication massive des élèves dans les activités de l'école;
 - ✓ Impact sur la dynamique entre les élèves qu'on devrait retrouver dans une école secondaire;
 - ✓ Complexification des processus administratifs (exemple : étape supplémentaire pour le transfert du dossier d'aide à l'élève);
 - ✓ Compétition tacite entre les établissements;
 - ✓ Limite le développement des projets pédagogiques particuliers.

De plus, en février 2010, des parents nous ont clairement signifié leur intérêt à ce que la CSMV implante une école secondaire dédiée au Programme d'éducation internationale (PÉI) et pouvant accueillir des élèves de secondaire 1 à secondaire 5.

Hypothèse I - A

Fermeture de l'école Pierre-Brosseau

Ouverture d'une école dédiée PÉI (art. 240 LIP)⁵

- Transfert des élèves de secondaire 1, 2 et 3 ainsi que des élèves des classes spécialisées et des classes d'accueil de l'école Pierre-Brosseau vers l'école Antoine-Brossard⁶;
- Ouverture d'une école PÉI (art. 240 LIP) sise au 8 350, boulevard Pelletier à Brossard (sous réserve de l'autorisation du MELS);
- Inscription en priorité des élèves du PÉI de l'école Antoine-Brossard vers la nouvelle école dédiée PÉI (art. 240 LIP) pour la première année d'implantation;
- Cette école sera accessible à tous les élèves du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin qui répondent aux critères d'inscription, et ce, en fonction de la capacité d'accueil.

Évolution des effectifs de l'école **Antoine-Brossard** à la suite l'application de l'hypothèse I - A⁷

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre d'élèves	1 565	1532	1530	1 577	ND ⁸
Taux d'occupation	97 %	95 %	95 %	98 %	ND
Selon la capacité d'accueil de l'école Antoine-Brossard 1 616 places/élèves					

Prévisions basées sur les données du MELS selon les taux de variation d'une année à l'autre

Évolution des effectifs de l'école dédiée **PÉI (art. 240 LIP)** à la suite de l'application de l'hypothèse I - A⁹

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018 ¹⁰
Nombre d'élèves	531	613	684	756	840
Taux d'occupation	54 %	62 %	69 %	76 %	85%
Selon la capacité d'accueil de l'école PÉI (art. 240 LIP) 992 places/élèves					

⁵ Basé sur des commentaires de parents émis lors des groupes de discussion réalisés par Communication Wilkins et sur les pistes de solution suggérées par la firme Ad hoc recherche (sondage sur l'offre de services de la CSMV, p. 23).

⁶ Le déplacement des classes d'accueil et des classes spécialisées est sous réserve de l'approbation du Service des ressources éducatives.

⁷ Advenant qu'en raison de sa nouvelle vocation l'école Antoine-Brossard attire une clientèle supplémentaire, il faudra relocaliser le CEA Antoine-Brossard.

⁸ Les données du MELS ne sont pas disponibles par secteur.

⁹ Cette hypothèse suppose une augmentation de clientèle équivalente à 3 groupes de 28 élèves par année et le maintien de deux autres points de service PÉI.

¹⁰ L'évolution des effectifs en 2017-2018 peut se calculer à l'école PÉI (art. 240 LIP), car les groupes sont considérés à pleine capacité.

Hypothèse I - B

Fermeture de l'école Pierre-Brosseau et ajout d'une annexe à l'école Antoine-Brossard

(Le bâtiment de l'école Pierre-Brosseau deviendrait une annexe pour l'école Antoine-Brossard.)

- Transfert des élèves de l'école Pierre-Brosseau vers l'école Antoine-Brossard;
- Maintien des classes d'accueil et des classes spécialisées de l'école Pierre-Brosseau à l'annexe¹¹;
- Transfert des élèves du PÉI et des classes spécialisées de l'école Antoine-Brossard vers l'annexe (le PÉI sera offert dans le cadre d'une concentration et non dans le cadre d'une école dédiée art.240 lip);

Évolution des effectifs de l'école **Antoine-Brossard** et de son **annexe** à la suite de l'application de l'hypothèse I - B

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre d'élèves	1 996	1 953	1 950	2 012	ND ¹²
Taux d'occupation	77 %	75 %	75 %	77 %	ND
	Selon la capacité d'accueil de l'école Antoine-Brossard 1 616 places/élèves et de celle de l'annexe 992 places/élèves.				
Antoine-Brossard	1 245	1 218	1 216	1 255	ND
Annexe	751	735	734	757	ND

Prévisions basées sur les données du MELS selon les taux de variation d'une année à l'autre

¹¹ Le déplacement des classes d'accueil et des classes spécialisées est sous réserve de l'approbation du Service des ressources éducatives.

¹² Les données du MELS ne sont pas disponibles par secteur.

Hypothèse I - C

Mise en place de deux écoles secondaires de secteur à Brossard offrant l'enseignement du 1^{er} et du 2^e cycle.

- Modification de l'acte d'établissement de l'école Pierre-Brosseau en y ajoutant l'enseignement du 2^e cycle, 4^e et 5^e secondaire¹³;
- Attribution des écoles satellites primaires aux écoles Pierre-Brosseau et Antoine-Brossard en tenant compte du facteur de proximité.

Bassin des écoles **Pierre-Brosseau** et **Antoine-Brossard**

Pierre-Brosseau	Antoine-Brossard
Marie-Victorin (Brossard)	Sainte-Claire (Brossard)
Samuel-De Champlain	Georges-P.-Vanier
Saint-Laurent	Guillaume-Vignal (excepté secteur des « R »)
Guillaume-Vignal (secteur des « R » uniquement)	Charles-Bruneau

Évolution des effectifs de l'école **Antoine-Brossard** à la suite de l'application de l'hypothèse I - C

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre d'élèves	1 281	1 253	1 251	1 291	ND ¹⁴
Taux d'occupation	79 %	78 %	77 %	80 %	ND
Selon la capacité d'accueil de l'école Antoine-Brossard 1 616 places/élèves					

Prévisions basées sur les données du MELS selon les taux de variation d'une année à l'autre

Évolution des effectifs de l'école **Pierre-Brosseau** à la suite de l'application de l'hypothèse I - C

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre d'élèves	715	700	699	721	ND
Taux d'occupation	72 %	71 %	70 %	73 %	ND
Selon la capacité d'accueil de l'école Pierre-Brosseau 992 places/élèves					

Prévisions basées sur les données du MELS selon les taux de variation d'une année à l'autre

¹³ L'acte d'établissement de l'école Antoine-Brossard n'a pas à être modifié puisque les 1^{er} et 2^e cycles en font partie.

¹⁴ Les données du MELS ne sont pas disponibles par secteur.

Mise en contexte de l'hypothèse II

L'école secondaire participative l'Agora offre à ses élèves une pédagogie dite « innovatrice ». Même s'il s'agit d'une approche pédagogique reconnue et que l'école jouit d'une forme de reconnaissance, on ne peut ignorer la réalité vécue par cette école et les divers obstacles qui mettent en péril la réalisation de sa mission.

Voici quelques faits :

- ✓ En 2011-2012, seulement 7 élèves inscrits en première secondaire provenaient de nos trois écoles primaires innovatrices;
- ✓ On constate, année après année, une très faible performance des élèves aux différentes épreuves ministérielles;
- ✓ L'implantation du renouveau pédagogique permet de s'interroger sur la nécessité d'offrir une pédagogie dite innovatrice;
- ✓ La configuration de l'immeuble ne permet pas de répondre adéquatement aux besoins des élèves de niveau secondaire;
- ✓ On observe une difficulté importante à recruter des élèves ayant un véritable intérêt pour cette pédagogie;
- ✓ Plusieurs élèves ont choisi cette école à la suite des difficultés importantes de fonctionnement dans les écoles dites « régulières »;
- ✓ Des parents y recherchent surtout les avantages liés aux « petites écoles » et d'autres voient cette école comme celle de la dernière chance pour leur enfant;
- ✓ On constate un très faible taux d'implication des parents à l'intérieur des classes.

Hypothèse II - A

Fermeture de l'école Participative l'Agora

- Relocalisation des élèves à leur école de secteur.

École Participative l'Agora

Écoles	Nombre d'élèves provenant des écoles de secteur
André-Laurendeau	62
Gérard-Filion	89
Jacques-Rousseau	48
Mgr-A.-M.-Parent	67
Saint-Jean-Baptiste	14
Saint-Edmond	26
Pierre-Brosseau et Antoine-Brossard	41
Extérieur du territoire	6
Total	353

Hypothèse II - B

Maintien de l'école Participative l'Agora et relocalisation à l'école Mgr-A.-M.-Parent

- Possibilité pour les élèves déjà inscrits de poursuivre leur parcours débuté à l'école Participative l'Agora;
- Établir de nouveaux critères d'admission en 1^{re} secondaire afin de répondre véritablement aux besoins des élèves;
- Tendre vers une capacité d'accueil maximale de 250 places/élèves.

Évolution des effectifs des écoles **Mgr-A.-M.-Parent** et **Participative l'Agora** à la suite de l'application de l'hypothèse II-B

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre d'élèves de Mgr-A.-M.-Parent	1502	1478	1485	1474	ND¹⁵
Nombre d'élèves de Participative l'Agora	324	293	234	184	140
Taux d'occupation	83%	80%	78%	75%	ND
Selon la capacité d'accueil de l'école Mgr-A.-M.-Parent 2206 places/élèves					

Prévisions basées sur les données du MELS selon les taux de variation d'une année à l'autre

¹⁵ Les données du MELS ne sont pas disponibles par secteur.

Mise en contexte de l'hypothèse III

La clientèle des écoles Le Déclik et Hélène-De Champlain a évolué au fil des ans et afin de mieux répondre à ses besoins, il est pertinent d'adapter les mandats s'y rattachant. La réflexion amène à penser qu'il serait souhaitable de réunir les clientèles des deux établissements afin de capitaliser sur les forces vives des équipes-écoles.

La réunion des clientèles primaire et secondaire présente plusieurs avantages :

- ✓ Unifier l'équipe d'intervenants;
- ✓ Favoriser la mobilisation des intervenants dans un projet éducatif, un plan de réussite et une de convention de gestion unique;
- ✓ Facilite le passage primaire/secondaire;
- ✓ Regrouper l'expertise en trouble du comportement, de l'adaptation et de la santé mentale en une seule offre de services;
- ✓ Développer un mandat régional au niveau secondaire;
- ✓ Unifier le mandat de la direction : primaire, secondaire et centre hospitalier (école de jour et unité en psychiatrie);
- ✓ Optimiser le travail interdisciplinaire;
- ✓ Favoriser la planification pédagogique;
- ✓ Développer un sentiment de sécurité à travers un encadrement constant, cohérent et prévisible;
- ✓ Créer un partenariat et une concertation avec les ressources externes;
- ✓ Optimiser l'utilisation des lieux physiques.

Hypothèse III - A**Fermeture de l'école Le Déclic****Fermeture de l'école Hélène-De Champlain****Ouverture d'une école spécialisée de niveaux primaire et secondaire destinée aux élèves ayant un trouble grave du comportement, de l'adaptation ou en santé mentale**

- Transfert des élèves des écoles Le Déclic et Hélène-De Champlain vers le 2115 rue Gamache à Longueuil.

Portrait actuel des écoles **Le Déclic et **Hélène-De Champlain****

	2011-2012
Nombre d'élèves de l'école Le Déclic	26
Nombre d'élèves de l'école Hélène-De Champlain	42
Nombre de locaux disponibles au 2125 rue Gamache à Longueuil	21

Selon les données du 30 septembre 2011

Hypothèse III - B**Maintien de l'école Le Déclic et relocalisation à l'école Hélène-De Champlain**

(Les deux écoles cohabiteraient dans le même bâtiment)

- Transfert des élèves de l'école Le Déclic vers Hélène-De Champlain.

Portrait actuel des écoles Le Déclic et Hélène-De Champlain

Selon les données du 30 septembre 2011

	2011-2012
Nombre d'élèves de l'école Le Déclic	26
Nombre d'élèves de l'école Hélène-De Champlain	42
Nombre de locaux disponibles	21

Impacts pédagogiques

Le plan d'organisation scolaire pour les écoles secondaires qui serait en vigueur en juillet 2013 devrait permettre :

- De consolider et développer la qualité et la diversité de l'offre de services au secondaire;
- D'offrir de nouvelles voies motivantes accessibles aux élèves du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin et ainsi contribuer à favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative;
- D'attirer une nouvelle clientèle et ainsi augmenter la proportion d'élèves inscrits à l'école publique;
- De mieux répondre aux besoins exprimés par la population par la diversification de l'offre de services au secondaire;
- De faciliter la fluidité et la continuité dans les différents parcours.

Impacts financiers

Le plan d'organisation scolaire pour les écoles secondaires qui serait en vigueur en juillet 2013 devrait engendrer :

- Un maintien ou même une augmentation des revenus provenant du recrutement de la nouvelle clientèle.

Le plan d'organisation scolaire pour les écoles secondaires qui serait en vigueur en juillet 2013 devrait nécessiter :

- Une réorganisation du transport scolaire afin d'assurer l'accessibilité aux différents programmes offerts et une évaluation des coûts sera nécessaire.